ROYAUME DU MAROC

Ministère du Tourisme

-

المملكة المغربية

وزارة السياحة

Le Cabinet

الديوان

Communiqué de Presse

Le Ministre du Tourisme partage avec les représentants des Associations Régionales des guides une démarche pour le rehaussement et la préservation de la profession

26 Juin 2013

M Lahcen HADDAD, ministre du Tourisme, a reçu le mardi 18 Juin 2013, les représentants des Associations Régionales des guides du Tourisme des villes de Fès, Casablanca et Marrakech, afin d'étudier les problèmes liés à la pratique du métier de guidage et de mettre en place un dispositif visant à rehausser la qualité et l'image du métier du guide touristique au Maroc.

Lors de cette réunion, les intervenants ont insisté sur l'importance du rôle du guide touristique en tant qu'ambassadeur de la destination auprès des touristes pour la valorisation et la promotion du patrimoine naturel et culturel du Maroc. Ils ont dénoncé à cet effet, la pratique actuelle du guidage par des personnes et des institutions non autorisées tout en rappelant la nécessité de préserver la profession conformément à la réglementation en vigueur

A ce sujet, le Ministre a précisé l'importance de sensibiliser les différentes parties prenantes institutionnelles (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice...) et professionnels afin de veiller à l'organisation du Métier du guidage et de renforcer le contrôle notamment par les brigades touristiques pour assainir la profession. Il a également appelé les représentants de la profession à se fédérer et à se mobiliser dans le cadre de leurs associations respectives afin de constituer une forte représentativité pour réussir le défi de la refonte de la profession et du rehaussement du métier du guidage touristique.

Les parties se sont par ailleurs félicitées de la qualité des échanges entre le Ministère du Tourisme et la profession et ont convenu d'adopter une démarche commune pour la mise en place de la phase transitoire prévue par la nouvelle loi n°05-12 réglementant la profession de guide de tourisme

